

Compte-rendu du Conseil Municipal De la commune de Surfonds

<p>L'an DEUX MILLE DIX HUIT Le 20 juin à 20 heures 30 Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Surfonds, En séance publique, sous la présidence de Michel JACK Maire. Étaient présents : Mesdames M. Blavette- S. Foret- E. Mallet et Messieurs H. Garnier- A. Dutertre- G. Hattry – P. Voltz - P. Hamelin Absent(e) excusé(e) : N. Murillo Secrétaire de séance : S. Foret Assistai(en)t également à la réunion : F. Tuytten secrétaire de mairie</p>	<p><u>Date de convocation</u> 14/06/2018</p> <p><u>Date d'affichage</u> 22/06/2018</p> <p><u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 10 Présents : 9 Votants : 10</p>
---	---

Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 mai 2018 :

Après lecture du compte-rendu des réunions du Conseil Municipal du 16 mai 2018, les membres présents qui étaient présents à cette réunion ont approuvé à l'unanimité ce dernier.

Mme Stéphanie FORET est élue secrétaire de séance.

1 – Délibération relative à une demande de subvention au titre du Fonds Régional de Développement des Communes (FRDC)

M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet de travaux à la salle polyvalente comprenant les opérations suivantes :

- Réfection de toiture à la salle polyvalente
- Amélioration acoustique de la salle polyvalente
- Ravalement du local annexe (réserve salle polyvalente)

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Régional de Développement des Communes (FRDC) par le Conseil Régional des Pays de la Loire.

Avec les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
FRDC 10%	4 150.00€
DETR 50%	20 751.48€
Montant à charge de la collectivité dont TVA (autofinancement)	24 902.06€
TOTAL TTC	49 803.54€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- **de solliciter** une subvention au titre du Fonds Régional de Développement des Communes (FRDC)
- **de donner** toutes délégation utiles au maire pour l'exécution de la présente décision et l'achèvement de ce projet

2- Délibération portant création d'un poste permanent au service technique

M. le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organisme délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte-tenu de la mise en retraite anticipée pour raison de santé de l'agent technique et d'un accroissement de charge de travail, afin d'observer une continuité dans le service il convient de créer un poste au service technique

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **Décide** la création, à compter du 1^{er} septembre 2018, d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet, pour effectuer les missions d'entretien de la voirie communale, des espaces verts, d'entretien des bâtiments communaux, d'entretien et de suivi de la station d'épuration....
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **Autorise** M. Le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier

3- Commerce

M. le Maire informe que Le bail commercial devait être signé le 15 juin dernier. Mais M. Hogue, le candidat retenu pour son projet, a informé la mairie qu'il n'avait pas pu obtenir les fonds nécessaires à son installation et qu'il n'était pas en mesure d'ouvrir le commerce.

4-Travaux des commissions

• **Commission travaux :** M. Dutertre informe que le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de toiture de la salle polyvalente (+25 000€) est rédigé. Il est en cours de vérification, il sera publié sur le site officiel de la commune et déposé sur la plateforme dématérialisée AWS des Marchés Publics du Département.

M. Dutertre rappelle la date du 30 juin pour la « corvée » et fait appel aux bénévoles pour l'étalement de 30 tonnes de Voutré sur les terrains de boules au Jardin de la Paix et au Jardin des Tilleuls.

Cimetière : Mme Blavette informe qu'elle a reçu qu'un seul devis pour les travaux de relevage des concessions arrivant à échéance. M. Dutertre demande s'il est possible d'évaluer le temps passé pour le relevage d'une tombe.

• **Commission communication :** Mme Blavette informe que le journal est en relecture. Il sera distribué la 1^{ière} semaine de juillet. Il est proposé de caler une date afin de préparer le Surfonds Info de septembre.

• **Commission enfance scolarité :** Mme Mallet fait part de la nouvelle organisation mise en place par la Communauté de Communes du service d'accueil des mercredis (voir article dans le Surfonds Info).

• **Commission finances :** M. Dutertre informe que le montant du FPIC pour la commune est de 9 700€

• **Commission culture :** M. Hattry informe le conseil municipal sur :

- L'organisation de l'inauguration de l'aire de jeux : M. Dutertre et Mme Foret se chargent des achats et de la mise en place du terrain.
- L'organisation du feu d'artifice : M. Garnier dit que le matériel est livré et qu'un dossier d'information (pas d'obligation) est transmis aux services de la Préfecture. Une déclaration à la SACEM reste à faire.
- Les maisons fleuries : Le jury passera vers le 15 août.

Faisant suite à la demande de propriétaires riverains des chemins Frêne (Volnay), Micholière et le Chesneau, M. Le Maire rappelle qu'il reste à terminer le balisage des variantes des chemins de randonnées et l'installation des panneaux.

Questions et informations diverses

- M. Dutertre donne lecture du courrier de La Société ROXANE suite à la gêne occasionnée lors du passage pendant 2 jours et une nuit d'un véhicule lourd, large et rapide pour épandage.

- Concernant la téléphonie mobile, M. Le Maire informe que comme convenu, le raccordement serait vers le 14 juillet prochain.

-M. le Maire demande au conseil municipal de donner un avis sur une mobilisation afin de protester contre la fermeture de la Trésorerie de Connerré le 1^{er} janvier 2019.

M. Le Maire rappelle qu'en cas de fermeture la comptabilité de la communauté de communes du Gesnois Bilurien serait réalisée à St Calais, ce qui serait contraire aux directives nationales du Ministre des Comptes publics qui souhaite une trésorerie par communauté de communes afin de garantir une cohérence territoriale de proximité. Le conseil municipal émet un avis favorable à une mobilisation contre la fermeture de la trésorerie de Connerré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h30
Séance du Conseil Municipal de la commune de Surfonds du 20 juin 2018

Nom et Prénom de l'élu(e)	Présent (e)	Absent(e)	Signature
JACK Michel	X		
DUTERTRE Alain	X		
BLAVETTE Mélanie	X		
GARNIER Harold	X		
HAMELIN Pascal	X		
MALLET Emmanuelle	X		
MURILLO Nathalie		X	(donne pouvoir à M. Dutertre)
HATTRY Gérard	X		
FORET Stéphanie	X		
VOLTZ Patrick	X		